

Le 19 décembre 2019

Monsieur Harold Noël  
Préfet  
Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans  
2480, chemin Royal  
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0

Monsieur le Préfet,

J'ai le plaisir de vous transmettre le document officiel attestant de la conformité de votre schéma révisé suivant les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*.

Je profite de l'occasion pour souligner la détermination de la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans, au cours des dernières années, à mettre en application les mesures prévues à son premier schéma de couverture de risques, et je l'en félicite.

Je veux également saluer les municipalités locales qui en font partie, pour avoir à nouveau fourni les efforts qui ont conduit à la délivrance de l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques révisé, soumis au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (Loi).

Je vous rappelle que le schéma doit être adopté par le conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans avant le 90<sup>e</sup> jour suivant la réception de la présente, et selon les modalités prévues à l'article 23 de la Loi. De plus, un avis indiquant la date d'entrée en vigueur du schéma doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC avant cette même date, et ce, selon les modalités prévues à l'article 24 de la Loi.

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU  
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ  
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

La Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans a soumis, le 12 juin 2019, son projet de schéma de couverture de risques révisé en conformité avec l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Ce projet de schéma révisé est conforme aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* publiées à la *Gazette officielle du Québec* du 30 mai 2001, à la page 3315.

Québec, le 19 décembre 2019

  
Geneviève Guilbault